

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois octobre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-126

OBJET : RÉHABILITATION DU RESTAURANT DU GOLF À ESPALAIS
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), DOUSSON Bruno, DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance

2023D1-1-2-126**OBJET : RÉHABILITATION DU RESTAURANT DU GOLF À ESPALAIS**
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Elle concerne la réhabilitation du restaurant du golf à Espalais, dont la date de remise des offres était fixée au 11 septembre 2023 à 12h00.

Le marché est décomposé en 12 lots, à savoir :

- lot 1 : VRD – Voiries réseaux divers
- lot 2 : Gros œuvre
- lot 3 : Menuiseries alu serrureries
- lot 4 : Menuiseries bois
- lot 5 : Cloisons sèches, faux-plafonds, isolation
- lot 6 : Carrelage – Faïences
- lot 7 : Peintures
- lot 8 : Charpente – Couverture – Zinguerie
- lot 9 : Cloisons isothermes
- lot 10 : Froid alimentaire, ventilation cuisine, matériels
- lot 11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie
- lot 12 : Électricité

La Commission des Plis s'est tenue le 2 octobre 2023 pour le jugement des offres.

LOT 1 : VRD – VOIRIES RÉSEAUX DIVERS

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
ESBTP	47310 – ESTILLAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	70.0 %
2 – Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

AR Prefecture082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise ESBTP est la seule entreprise ayant répondu mais elle présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 35 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	ESBTP	62 687,20€ (après négociation)
2	ESBTP	97 187,20€

LOT 2 : GROS ŒUVRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EURL BERTAGNA	82400 - VALENCE D'AGEN
ETC	82200 - MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise EURL BERTAGNA obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 95 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	EURL BERTAGNA	68 785,00€
2	ETC	107 002,06€

LOT 3 : MENUISERIES ALU SERRURERIES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL BSA	82200 - MOISSAC
SARL ARRIBOT AROM	47310 - BRAX
SARL TGM	82000 - MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
2.1 - Moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en oeuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre	20.0 %
2.2 - Qualité thermique des matériaux utilisés et notamment le Uw, Sw et Ugls	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise SARL BSA obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 25 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	SARL BSA	51 955,00€
2	SARL ARRIBOT AROM	56 335,47€
3	SARL TGM	56 795,98€

LOT 4 : MENUISERIES BOIS

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ART ET BOIS	82200 - MOISSAC

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise SARL ART ET BOIS présente l'offre la mieux-disante, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 28 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	SARL ART ET BOIS	35 328,00€

LOT 5 : CLOISONS SÈCHES, FAUX-PLAFONDS, ISOLATION

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
CAPSTYLE 47	47200 - MARMANDE
SARL RC 82	82200 - MOISSAC
SARL MOMMAYOU	82100 - SAINT AIGNAN
SOGYPSE	82400 - VALENCE D'AGEN
DESCOULS JEAN-JACQUES	82110 - CAZES MONDENARD
SAS LAGARRIGUE	82000 - MONTAUBAN
ENTREPRISE MORETTI	47000 - AGEN

AR Prefecture082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	70.0 %
2 – Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise SOGYPSE obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 28 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	SOGYPSE	23 232,00€
2	SARL RC 82	24 644,00€
3	CAPSTYLE 47	26 250,00€
4	DESCOULS JEAN JACQUES	27 694,00€
5	SAS LAGARRIGUE	33 096,92€
6	SARL MOMMAYOU	32 109,00€
7	ENTREPRISE MORETTI	34 162,53€

LOT 6 : CARRELAGES – FAÏENCES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
EURL CARRELAGE JOSE	82400 – VALENCE D'AGEN
SAS LAGARRIGUE	82000 – MONTAUBAN
SARL ABBA	82000 – MONTAUBAN

AR Prefecture082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et à la négociation portant sur une nouvelle estimation financière suite à la suppression du carrelage dans la cuisine, l'entreprise SAS LAGARRIGUE obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 12 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	SAS LAGARRIGUE	12 963,08€ (après négociation, suppression de la prestation carrelage des murs de la cuisine)
2	SARL ABBA	13 500,00€ (après négociation, suppression de la prestation carrelage des murs de la cuisine)
3	SARL ABBA	19 071,30€
4	SAS LAGARRIGUE	21 364,41€
5	EURL CARRELAGE	45 015,90€

LOT 7 : PEINTURES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX
SARL DALIAS PEINTURE	82360 - LAMAGISTÈRE
SARL PINTO	82200 - MOISSAC

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise SARL DALIAS PEINTURE obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 26 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	SARL DALIAS PEINTURE	9 940,00€
2	SARL BAYLET BERNARD	10 584,00€
3	SARL PINTO	16 124,34€
4	SARL PINTO	18 793,72€ (variante peinture plafond cuisine et avants toits extérieurs)

LOT 8 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
ETC	82200 – MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise ETC obtient la meilleure note pour sa variante avec une diminution de la surface, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.
La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 45 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	ETC	Négociation sur la variante avec une diminution de la surface à traiter (remplacement couverture à neuf par tuile « médiane plus ») : 97 118,10€
2	ETC	Variante (remplacement couverture à neuf par tuile « médiane plus ») : 113 638,10€
3	ETC	Offre de base (remaniement des tuiles actuelles): 153 396,90€

LOT 9 : CLOISONS ISOTHERMES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ISONEO	87590 – SAINT JUST LE MARTEL
CP INSTAL	47550 – BOË

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	70.0 %
2 – Valeur technique sur les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise CP INSTALL obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.
La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

AR Prefecture082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

Estimation : 18 000,00€ HT

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	CP INSTALL	28 670,11€
2	SARL ISONEO	29 909,25€ (après négociation)
3	SARL ISONEO	31 309,65€

LOT 10 : FROID ALIMENTAIRE, VENTILATION CUISINE, MATÉRIELSLes entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
CS PRO	82000 - MONTAUBAN
ALBAREIL	46200 - SOUILLAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
<i>2.1 - Moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre</i>	20.0 %
<i>2.2 - Coûts liés à l'utilisation (consommation et maintenance)</i>	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise ALBAREIL obtient la meilleure note son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 16 000,00€ HT

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	ALBAREIL	12 123,72€
2	CS PRO	14 994,89€

LOT 11 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune offre n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer ce lot sans suite.

LOT 12 : ÉLECTRICITÉ

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SNC INEO AQUITAINE	33610 - CANÉJEAN
EI JP FAUCHE	82400 - VALENCE D'AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
<i>2.1 - Moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre en œuvre pour la réalisation des prestations. Critère jugé sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique de l'offre</i>	20.0 %
<i>2.2 - Coûts liés à l'utilisation (consommation et maintenance)</i>	20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation économique, l'entreprise EI JP FAUCHE obtient la meilleure note pour sa variante négociée pour la conservation du gaz pour la cuisine, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 48 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	EI JP FAUCHE	Négociations pour la variante pour la conservation du gaz pour la cuisine : 36 807,01€

AR Prefecture082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

2	SNC INEO AQUITAINE	Variante pour la conservation du gaz pour la cuisine : 38 789,31€
3	EI JP FAUCHE	Variante pour la conservation du gaz pour la cuisine : 44 055,07€
4	SNC INEO AQUITAINE	Offre de base : 45 200,00€
5	EI JP FAUCHE	Offre de base : 52 985,23€

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat ESBTP pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat EURL BERTAGNA pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat SARL BSA pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat SARL ART ET BOIS pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat SAS LAGARRIGUE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat SARL DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 8, d'attribuer le marché au candidat ETC pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 9, d'attribuer le marché au candidat CP INSTALL pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 10, d'attribuer le marché au candidat ALBAREIL pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 11, de déclarer le marché sans suite;

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

- pour le lot 12, d'attribuer le marché au candidat El JP FAUCHE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat ESBTP pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat EURL BERTAGNA pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat SARL BSA pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat SARL ART ET BOIS pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat SAS LAGARRIGUE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat SARL DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 8, d'attribuer le marché au candidat ETC pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 9, d'attribuer le marché au candidat CP INSTALL pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 10, d'attribuer le marché au candidat ALBAREIL pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 11, de déclarer le marché sans suite;
- pour le lot 12, d'attribuer le marché au candidat El JP FAUCHE pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_2_126-DE
Reçu le 12/10/2023

= d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 9 octobre 2023
Au registre sont les signatures

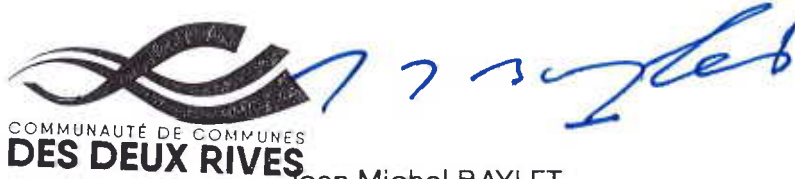
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 octobre 2023

La secrétaire de séance désignée
Le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET